

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et de la cohésion des territoires

Arrêté du 27 décembre 2022 fixant la composition des jurys des concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable, ouvert au titre de l'année 2023

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié, relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012 modifié, portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du développement durable et notamment son article 9 ;

Vu les arrêtés du 13 décembre 2012 modifiés, relatifs aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves des concours interne et externe pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2022 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture des concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2022 modifiant le calendrier des inscriptions des concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable ouverts au titre de l'année 2023 ;

Sur proposition du directeur des ressources humaines,

Arrête :

Article 1^{er}

Les jurys des concours interne et externe de techniciens supérieurs principaux du développement durable, au titre de l'année 2023, sont composés comme suit :

Président :

M. Thierry DURIEUX, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe ;

M. Tibye SAUMTALLY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, en cas d'empêchement du président, assurera la présidence.

Membres :

M. Guy BOUSQUET, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement ;
Mme Lucie BOUYER, ingénieure des travaux publics de l'État ;
Mme Nathalie COURCELLE, technicienne supérieure en chef du développement durable ;
M. Baptiste JEANNET, ingénieur des travaux publics de l'État ;
Mme Céline MARAVAL, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts ;
Mme Isabelle MESLIER, attachée d'administration de l'État hors classe ;
Mme Vanessa MINARD, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État ;
M. Jean-Jacques MORVANT, administrateur général de deuxième classe des affaires maritimes ;
M. François NADAUD, administrateur en chef de première classe des affaires maritimes ;
M. Olivier NOUHEN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
M. Niousha REZAI, ingénieur des travaux publics de l'État ;
M. Tibye SAUMTALLY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

Article 2

Le directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 27 décembre 2022

Pour le ministre et par délégation,
La cheffe du bureau des recrutements par concours

Signé

Amélie LE NEST